***Lettre de cadrage type – Chargé de prévention de Centre***

***« Code Unité/centre »***

***« Libellé Unité/centre »***

Objet : Lettre de mission – Chargé de prévention de centre de recherche

Madame/Monsieur, «  NOM Prénom – Grade »

Le décret n° 82-453 du 28 Mai 1982 modifié relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d’Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention.

L’Inserm, dans son instruction générale relative à l’hygiène, la sécurité et la santé au travail, ajoute à cette organisation la fonction de chargé de prévention dans ses centres de recherche.

***Nomination et positionnement***

Dans le champ de compétence du CSHSCT de (…..) vous avez bien voulu accepter la fonction de chargé de prévention de centre et avez été nommé(e) à compter du « préciser la date »

Conformément aux dispositions de l’article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de « NOM, Prénom, Fonction » et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l’assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise le (date….) et une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

***Champ de compétence***

Dans le cadre des dispositions prévues à l’article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission de chargé de prévention de (intitulé du centre,) a pour objet principal d’assister et de conseiller le directeur et ses responsables d’équipes dans la mise en œuvre des règles de sécurité et santé au travail. Vos missions, avec l’appui des conseillers de prévention et médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s’articulent autour de :

* L’animation et la coordination, dans le périmètre du centre, du réseau local des assistants de prévention et acteurs de prévention ;
* La mise en œuvre au plan local, de la politique régionale et nationale ;
* La sensibilisation et la formation du personnel des équipes ou services relevant de votre périmètre ;
* L’élaboration du document unique du centre, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 ;
* L’approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propre à les résoudre ;
* La bonne tenue des différents registres de sécurité et de santé au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT spéciaux, si l’ordre du jour le nécessite, des tutelles ou partenaires, à des groupes de travail locaux ou régionaux.Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l’hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre champ de compétence.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d’hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous vous attacherez à mettre en oeuvre des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs chargés de la santé-sécurité au travail, des Conseiller de prévention ou des Médecins de prévention des tutelles ou partenaires.

D’une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l’analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

***Formation***

Conformément à l’article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées.

***Périmètre d’action***

Vous exercez votre fonction de chargé de prévention au sein du (centre : Nom, préciser bâtiment, site, si nécesaire).

***Liens fonctionnels***

Tout en restant sous l’autorité directe de votre directeur de centre, vous informez les différents Conseillers de prévention des tutelles ou partenaires, avec lesquels vous travaillez, des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les Conseillers de prévention et les Médecins de prévention des tutelles ou partenaires qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Dans le cadre de votre mission, vous pouvez être sollicité par les autres acteurs concourant à l’amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l’ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

***Moyens***

Pour l’exercice de cette mission vous disposerez de………………………….. (Préciser la quotité de travail affectée à cette fonction (*elle ne saurait être inférieure à 50%*) - *ce calcul doit correspondre à la disponibilité réelle de l’agent, à la surface du périmètre d’action, à la configuration des locaux, au nombre d'agents, aux risques présents dans le service)*

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques adaptés, ...).

Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour la vie au travail des agents.

A « lieu », le « Date »

|  |
| --- |
| Le Directeur du centre  |
| « NOM Prénom » |
| Signature : |

 Le Chargé de prévention de centre

 « Nom, Prénom »

 Signature :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le Délégué Régional INSERM | Le Délégué Régional CNRS | Le Président de l’Université  |
| « NOM Prénom » | « NOM Prénom » | « NOM Prénom » |
| Signature : | Signature : | Signature : |